

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 118 (1992)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Construction et procédures: quand l'Etat donne le bon exemple

Par Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

Comme cela se fait aussi ailleurs en Suisse romande, la section de Fribourg de la SIA avait convié le conseiller d'Etat Pierre Aeby, qui vient de prendre la direction du département des travaux publics, à s'exprimer sur des sujets d'actualité lors de l'assemblée générale du 21 mai dernier. 26

Parmi les thèmes retenus par le magistrat fribourgeois, on mentionnera l'amélioration de l'accès des handicapés aux bâtiments publics, le choix des priorités en un temps où l'endettement de l'Etat fixe des limites aux investissements et les contacts avec les professions de la construction.

Relevons en passant la volonté exprimée par M. Aeby d'accorder aux investissements un volume plus important qu'aux frais de fonctionnement de l'Etat: on connaît un canton romand à qui ces derniers enlèvent toute capacité d'autofinancement!

Il est également agréable d'entendre un conseiller d'Etat affirmer son attachement aux concours d'architecture – petits et grands – en tant que moyen de promotion de la qualité de l'architecture. En effet, à l'échelle romande, il y a là également plusieurs demeures dans la maison du Seigneur: même avant d'être acculé à lutter contre la faillite, le canton de Genève n'accordait pas à l'institution du concours la place qu'elle mérite – et qu'elle occupe heureusement ailleurs.

Une réflexion de M. Aeby sur la promotion de la qualité a frappé son auditoire: des études approfondies au stade du projet, conduisant à une réalisation plus rationnelle et moins coûteuse, ne doivent pas pénaliser leurs auteurs. Certes, l'application de cette conviction peut sembler entrer en conflit avec les règlements sur les prestations et les honoraires, mais il est réjouissant d'entendre un représentant de l'Etat rejoindre l'éthique professionnelle bien comprise des membres SIA.

Parmi les problèmes dont souffre le domaine de la construction, particulièrement en cette période économiquement douloureuse, celui des délais toujours plus longs en matière d'autorisation de construire est l'un des plus flagrants. Combien de projets mûrs pour l'exécution, au financement assuré, attendent interminablement le *satisfecit* des services officiels, au grand dam des professionnels qui voient augmenter leurs capacités de travail non utilisées? Ce phénomène, paradoxal en période de crise, touche aussi bien d'importants ouvrages que de petites réalisations. Il résulte certes en partie d'une hypertrophie des réglementations, qui vont de fait à l'encontre des intérêts de ceux qu'elles sont censées protéger, mais aussi des lenteurs d'une bureaucratie souvent figée dans des schémas rigides.

Analysant son nouveau domaine d'activité et prenant le pouls de la construction, le conseiller d'Etat Pierre Aeby s'est forgé rapidement la conviction qu'une accélération des procédures s'imposait de toute urgence et il a déjà pris des mesures propres à atteindre cet objectif. Ancien préfet lui-même, il est intervenu auprès de ses collègues de naguère afin qu'ils assument mieux leurs responsabilités en tranchant dans le cadre de leurs compétences, plutôt que de s'en remettre aux instances suivantes.

On sait que les procédures prévoient généralement des délais, mais qui ne sont pas toujours respectés. L'invité de la section de Fribourg propose le «délai avec préjugé favorable», c'est-à-dire que faute de réponse du service concerné à l'échéance du délai, son avis est considéré comme positif¹. Certes, il subsistera d'importants ouvrages pour lesquels un examen approfondi demandera de longs mois, mais M. Aeby ne voit pas pourquoi des constructions répétitives entraîneraient la répétition exhaustive de procédures identiques. Avec un brin de malice, le magistrat applique également ce raisonnement aux honoraires... Heureusement qu'aucun membre SIA n'est concerné!

Abordant avec un regard neuf les problèmes de son département, se mettant à l'écoute du monde de la construction, le nouveau conseiller d'Etat fribourgeois donne un exemple d'intelligence et de pragmatisme qui mérite attention. Il reste à espérer que tous ses partenaires s'emploieront à l'appuyer dans sa démarche.

¹ On pourrait y ajouter la consultation parallèle dans la mesure du possible, plutôt que la circulation en série du même dossier: chaque service devrait trancher en toute indépendance, sans se soucier de l'avis des autres services.